

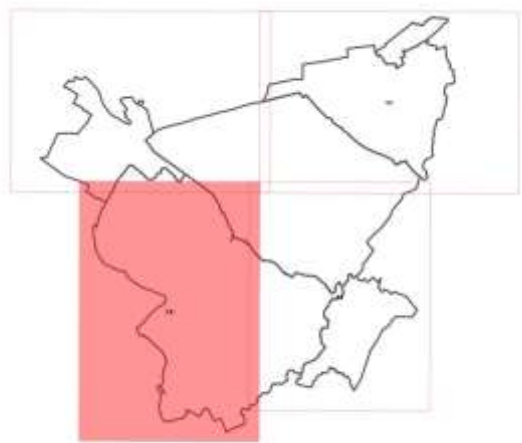
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Limite de zone
- Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- Clôtures soumises à dispositions particulières
- Cortège végétal à préserver
- Marge de reculement
- Reculement lisière ou massif
- Ligne de construction
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer
- Emplacements réservés
- Ensemble urbain cohérent
- Élément boisé à préserver
- Bâtiment remarquable
- Espace planté à conserver ou à créer
- Secteur soumis à OAP



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN
SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFEN



REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage n° 12
Echelle 1/5000

16/03/2017 Approbation
21/11/2017 Mise à jour n° 1
13/09/2018 Modification simplifiée n°1
13/09/2018 Modification simplifiée n°2
24/10/2018 Mise à jour n° 2
23/04/2019 Mise à jour n° 3

MODIFICATION N°1
Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 10 septembre 2020

A Haguenau
Le 10/09/2020

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER